REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRETÉ MUNICIPAL N°2025/062

Portant réglementation sur le stationnement parking rue de Verdun à Moulins-lès-Metz.

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu la demande effectuée par l'Eurométropole de Metz.
Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking rue de Verdun à Moulins-lès-Metz dans le cadre de travaux de remplacement des conteneurs enterrés.

ARRETÉ

Article 1 :
Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking rue de Verdun à Moulins-lès-Metz le 02/04/2025 la journée afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux.

Article 2 :
Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.
Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz.

Fait à Moulins-lès-Metz, le 27/03/2025

MAIRIE DE MOULINS-LÈS-METZ

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :
Mairie de Moulins-lès-Metz (57160)
Affiché du : 27/03/25
au : 02/04/25